



GUIDE DE L'UTILISATEUR POUR L'ASSEMBLÉE ANNUELLE VIRTUELLE

Pour commencer

Cette année, l'assemblée annuelle et extraordinaire se tiendra par voie électronique. Vous pouvez y participer en ligne, au moyen de votre téléphone intelligent, de votre tablette ou de votre ordinateur.

En participant en ligne, vous pourrez écouter une webdiffusion en direct de l'assemblée, poser des questions écrites pendant l'assemblée et voter en temps réel, à condition d'avoir une connexion Internet.

Comme d'habitude, vous pouvez également fournir vos instructions de vote avant l'assemblée en remplissant le formulaire de procuration ou d'instructions de vote qui vous a été fourni. Pour obtenir des précisions, veuillez vous reporter à la rubrique « Voter par procuration » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

En ouvrant une session à l'aide de votre numéro de contrôle pour vous joindre à l'assemblée virtuelle, vous révoquerez toute procuration déjà soumise. Cependant, vous aurez l'occasion de vous prononcer en ligne sur les questions présentées à l'assemblée. Si vous ne souhaitez pas révoquer les procurations déjà soumises, joignez-vous à l'assemblée comme « invité » (dans un tel cas, votre numéro de contrôle ne sera pas nécessaire).

Avis important aux porteurs non inscrits

Si vous êtes un actionnaire non inscrit (soit un actionnaire qui détient ses actions par l'entremise d'un courtier en valeurs mobilières, d'une banque, d'une société de fiducie, d'un dépositaire, d'un prête-nom ou d'un autre intermédiaire) et que vous souhaitez assister et participer à l'assemblée, vous devriez suivre attentivement les instructions figurant sur votre formulaire d'instructions de vote et à la rubrique « Voter par procuration » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, afin de vous nommer vous-même et de vous inscrire à titre de fondé





de pouvoir. Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes à titre de fondés de pouvoir pourront assister à l'assemblée en tant qu'invités, mais ils ne pourront ni poser des questions ni voter pendant l'assemblée.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit situé aux États-Unis, vous devrez également obtenir une procuration légale valide de votre intermédiaire.

Pour participer en ligne

Avant l'assemblée :

- Assurez-vous que le navigateur de l'appareil que vous utilisez est compatible. Visitez le web.lumiagm.com/245877330 sur votre téléphone intelligent, votre tablette ou votre ordinateur. Vous devrez utiliser la version la plus récente de Chrome, de Safari, d'Edge ou de Firefox. VEUILLEZ NE PAS UTILISER INTERNET EXPLORER.
- 2. Tous les actionnaires DOIVENT inscrire les tiers qu'ils nomment à l'adresse www.computershare.com/GWOQ. En l'absence d'inscription, la personne nommée ne recevra pas l'authentifiant de connexion nécessaire pour se joindre à l'assemblée.

Ayez à portée de la main les renseignements nécessaires pour accéder à l'assemblée en ligne :

ID de l'assemblée : 245-877-330 Mot de passe : agm2021 (en minuscules)

Pour vous connecter, vous devez avoir les renseignements suivants à portée de la main.

Porteurs inscrits

Cliquez sur « Actionnaire/Titulaire de police » et inscrivez le numéro de contrôle à 15 chiffres indiqué sur votre procuration fournie par Computershare. Le numéro de contrôle constitue votre nom d'utilisateur.

Fondé de pouvoir nommé

Cliquez sur « Actionnaire/Titulaire de police » et inscrivez le nom d'utilisateur fourni par courriel par Computershare, à la condition que votre nomination ait été inscrite.

Invités

Vous pouvez également assister à l'assemblée à titre d'invité en cliquant sur « Invité » et en remplissant le formulaire en ligne. Les invités peuvent entendre les délibérations à l'assemblée, mais ne peuvent ni voter ni poser des questions.

Vous pourrez vous connecter au site le 6 mai 2021 à partir de $10\ h$ HE.







NAVIGATION

Une fois votre identité confirmée, l'écran d'information is a la Société, poser des questions et regarder la webdiffusion.

Si vous souhaitez écouter la webdiffusion en direct, cliquez sur l'icône de diffusion.

Si vous utilisez un ordinateur, la webdiffusion s'affichera automatiquement sur le côté une fois l'assemblée commencée.





QUESTIONS

Seuls les actionnaires inscrits ou les fondés de pouvoir nommés peuvent poser des questions écrites pendant l'assemblée.

Si vous souhaitez poser une question, sélectionnez l'icône de messagerie.



POUR VOTER

Lorsque le président de l'assemblée annonce l'ouverture du scrutin :

- >> Une icône de vote s'affichera sur votre appareil et la résolution sera présentée.
- >> Pour voter, cliquez sur l'une des options de vote. Votre réponse sera en surbrillance.

Un message de confirmation s'affichera pour indiquer que votre vote a été reçu. **Pour – vote recu**

Pour modifier votre vote, choisissez tout simplement une autre réponse. Si vous souhaitez annuler votre vote, veuillez cliquer sur « Annuler ».

Veuillez vous assurer d'être connecté à l'Internet en tout temps pour pouvoir voter. Si vous n'êtes pas connecté, votre vote ne sera pas comptabilisé. Il vous incombe de vous assurer d'être connecté tout au long de l'assemblée.

À NOTER: Sur certains appareils, pour pouvoir voter, vous devrez peut-être minimiser la webdiffusion en sélectionnant la flèche dans la barre de diffusion. La transmission audio sera quand même disponible. Pour retourner à la webdiffusion après votre vote, appuyez de nouveau sur la flèche.



Tapez votre message dans la boîte de clavardage située au bas de l'écran de messagerie.

Lorsque vous êtes satisfait de votre message, cliquez sur le bouton « Envoyer ». Une confirmation de la réception de votre message s'affichera.



